

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
TOUTES SPECIALITÉS

SECOND GROUPE D'ÉPREUVES

Session 2013

ÉPREUVE ORALE D'ÉCONOMIE-DROIT

Temps de préparation : 20 minutes

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Aucun document n'est autorisé. Les calculatrices sont interdites.

Éléments de corrigé n° 38

Place dans le programme :

Programme de première en droit :

Thème 5 : le contrat, classification des contrats

Thème 6 : Comment faire valoir ses droits ? :

L'organisation judiciaire

Programme de terminale en droit :

Thème 3 : comment le droit encadre-t-il la relation du travail dans l'entreprise ?

La protection des salariés,

1. Repérez les juridictions qui ont eu à connaître cette affaire. . (3 pts)

- Conseil des prud'hommes pour les requêtes individuelles et tribunaux de grande instance pour les requêtes collectives.
- Cour d'appel.
- Cour de cassation.

2. Qualifiez juridiquement les faits. . (4 pts)

La société Carrefour payait des salariés sous le montant du SMIC (salaire horaire en dessous duquel, légalement, aucun salarié ne doit être payé) en incluant les moments de pause dans le calcul de la rémunération.

La rémunération est la principale contrepartie versée par l'employeur au salarié en échange du travail fourni.

La rémunération comprend le salaire ou traitement de base et tous les autres avantages et accessoires payés directement ou indirectement en espèces ou en nature. La définition vaut pour le salaire de base et pour les majorations, primes et indemnités de toute nature dues aux salariés permanents, au titre de la convention collective ou des usages en vigueur. Le montant de la rémunération ainsi que les primes et accessoires du salaire doivent être précisés dans le contrat de travail. Elle doit être au moins égale à ce que percevrait un salarié permanent, embauché sur le même poste, après période d'essai, y compris pour les contrats de remplacement.

3. Repérez les représentants du personnel dont il est question dans le document et énumérez les prérogatives juridiques de ces représentants. . (4 pts)

Syndicat : CGT, CFDT...

Action en justice : l'objectif est de défendre les intérêts propres aux syndicats, l'intérêt collectif de la profession.

Action revendicative : elle exprime auprès de l'employeur et des élus les attentes des salariés par la distribution de tracts, appel à manifestation, grève...

La négociation et la gestion : les syndicats participent à la négociation collective et à l'administration paritaire des organismes comme la sécurité sociale, les ASSEDIC....

4. Énoncez les différents aspects de la liberté syndicale . (4 pts)

La liberté syndicale se manifeste de différentes façons :

- Liberté de création des syndicats : il suffit de déposer des statuts et la liste des membres chargés de son administration à la mairie du lieu de sa constitution. Dès le dépôt des statuts, le syndicat devient une personne morale.
- La liberté syndicale individuelle : tout salarié a le droit quels que soient son sexe, son âge, sa nationalité d'adhérer au syndicat professionnel de son choix, de s'en retirer à tout instant ou de ne pas adhérer au syndicat.

5. Caractérisez le contrat de travail et citez les obligations des parties . (5 pts)

Existence d'un lien de subordination. Le contrat de travail est un contrat synallagmatique, à titre onéreux, commutatif, à exécution successive, parfois de gré à gré mais souvent d'adhésion, consensuel, individuel, à durée indéterminée ou déterminée.

Obligation du salarié :

- Occuper à la date convenue, l'emploi qu'il a accepté,
- Respecter les dispositions du règlement intérieur et les accords collectifs,
- Fournir la prestation de travail et suivre les règles professionnelles.

Obligation de l'employeur :

- Fournir au salarié le travail convenu,
- Payer la rémunération convenue
- Respecter la réglementation du travail